



## Règlement du concours de nouvelles 2020

### HISTOIRES EXTRAORDINAIRES d'une DISPARITION

#### **Article 1 : Conditions générales du concours**

- Concours ouvert à tous les auteurs francophones âgés de plus de 18 ans résidant en France ou à l'étranger.
- Les textes présentés seront écrits en français, non publiés et libres de droit.
- Chaque texte envoyé devra respecter le thème :  
« **histoires extraordinaires d'une disparition** ».
- Chaque participant ne peut soumettre qu'une seule nouvelle.
- Les œuvres écrites en collaboration ne sont pas admises.

#### **Article 2 : Obligations des candidats**

- La nouvelle ne devra pas excéder 25 000 caractères espaces compris.
- Police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5, marge 2,5.
- Format PDF.

#### **Article 3 : Organisation calendaire du concours**

- Le concours est ouvert du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 15 avril 2020. (Date limite de réception des textes : 15 avril 2020- 23 H 59. Au-delà de ces date et heure tout texte sera réputé irrecevable).
- Délibérations du jury : au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.
- Annonce des lauréats : juillet 2020.
- Remise des prix : octobre 2020.

#### **Article 4 : Inscription et coût**

- La participation financière au concours est de 5 euros. Montant à régler par chèque, à l'ordre des Éditions Triartis, et à envoyer avec la fiche d'inscription à TRIARTIS, 19 rue Pascal, 75005 Paris.
- Formulaire d'inscription à remplir, à télécharger ici.

Après l'envoi de votre inscription vous recevrez un mail de confirmation.  
Cette inscription vaut accord pour le règlement.

#### **Article 5 : Envoi et confidentialité**

Les textes seront envoyés exclusivement par mail à l'adresse suivante :  
[triartis.editions@gmail.com](mailto:triartis.editions@gmail.com)

Afin de préserver l'anonymat du processus de sélection, le mail devra comporter :  
- Un exemplaire du récit seul, au format PDF avec le titre (sans aucune marque relative à l'identité du candidat).

- Les nom, prénom de l'auteur et le titre de l'œuvre devront obligatoirement être indiqués dans le corps du mail d'accompagnement.

### **Article 6 : Récompense et Prix**

- Premier prix : le lauréat recevra un chèque d'un montant de 150 euros.
- Les six premières nouvelles sélectionnées par le jury seront publiées dans la collection « Echappées brèves ».
- Trois exemplaires du livre seront offerts aux auteurs.
- Les six finalistes auront leur nom sur la couverture du livre.

Une lecture/mise en espace des six nouvelles sera proposée à l'occasion de la remise des prix. Cette soirée se tiendra au mois d'octobre 2020, aux Éditions Triartis, 19 rue Pascal 75005 Paris, en présence des lauréats, des membres du jury et du public. En cas d'absence du lauréat ou de son représentant lors des résultats, le prix lui sera envoyé par la poste. La soirée se clôturera autour d'un buffet pour un moment convivial d'échange entre le public et les auteurs présents.

### **Article 7 : Le jury**

Un comité de lecture effectuera une présélection des nouvelles. Cette présélection sera soumise à l'appréciation d'un jury composé de personnalités diverses du monde littéraire. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder de prix si la participation est trop faible, ou si aucune œuvre ne lui paraît de qualité suffisante. Les délibérations du jury sont confidentielles et ses décisions souveraines.

### **Article 8 : Communication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site Internet des Éditions Triartis et sur la page Facebook Triartis. Seuls les six lauréats du concours seront avertis individuellement.